

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00001

Numéro SIREN : 834 278 756

Nom ou dénomination : 1.2.3. RENOVATION BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 4309

Désignation de l'entreprise 1.2.3 RENOVATION BATIMENT						Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise 1 Pradaou et la garde de dieu 04110 REILLANNE							
SIREN	8 3 4 2 7 8 7 5 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2	Durée de l'exercice précédent* 1 2					
						Exercice N clos le 13 11 2021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	74 642	030	28 953	45 689	
Immobilisations financières * (1)	040	1 650	042		1 650		
Total I (5)	044	76 292	048	28 953	47 339		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	99 400	052		
	Marchandises *	060	16 300	062		16 300	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	213 770	070		213 770
		Autres* (3)	072	154 549	074		154 549
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	37 950	086		37 950	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	521 969	098		521 969	
	Total général (I + II)	110	598 261	112	28 953	569 308	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131)		132		
	Report à nouveau				134	2 099	
	Résultat de l'exercice				136	158 134	
	Provisions réglementées				140		
	Total I	142				161 233	
	Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	200 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	83 499	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 328)	172	124 577	
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III	176				408 076	
Total général (I + II + III)	180				569 308		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	40 660	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SASU 1.2.3. RENOVATION
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : Pradaou et La Garde de Dieu
04110 REILLANNE
RCS Manosque 834 278 756

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES EN DATE
DU 30 JUIN 2022
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS AU
31 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt deux
le 30 juin à 10 heures
au siège social

Les actionnaires se sont réunis sur convocation de la présidence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation des comptes de 2021,
- * Affectation du résultat,
- * Approbation d'éventuelles conventions réglementées,
- * Questions diverses,

Est présent :

- **M. ELBAZ Chloumy, Armand**, propriétaire de.....100 actions

L'Assemblée réunit ainsi toutes les parts composant le capital et réunit ainsi le quorum exigé par la loi.

L'assemblée est présidée par M. ELBAZ Chloumy, Armand , président conformément à la loi.

Monsieur le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée quinze jours au moins à l'avance par une lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessous reproduit :

A la lettre de convocation étaient joints :

Le rapport de la présidence sur les comptes de l'exercice , les comptes annuels et le texte des résolutions proposées.

EA

Ces mêmes documents avec en outre l'inventaire au **31 DECEMBRE 2021**, sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Monsieur le Président fait encore observer que, pendant le même délai de quinze jours précédent la présente assemblée, l'inventaire a été tenu au Siège Social à la disposition des associés

Le Président , après avoir précisé qu'aucun des associés n'a usé de sa faculté de poser par écrit des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée.

~~Cette lecture terminée, elle offre la parole aux actionnaires.~~

Après quelques minutes, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale, après avoir lu rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice :

1° - approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2021** tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

*** Un BENEFICE de 158 134 euros**

2° - et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 de la manière suivante :

- en une distribution de dividendes pour un montant de 158 357 €
- imputée sur le bénéfice pour 158 134 € et sur le report à nouveau pour 223 €

Le dividende distribué est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes au titre des dernières années ont été les suivantes :

E A

Exercices
2020

Dividendes
30 000 euros

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent :

- La rémunération brute pour l'année 2021 de Monsieur ELBAZ Chloumy, Armand qui s'est élevée à la somme de 100 744 euros

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte :

que les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée ;

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elbaz". It consists of a stylized "E" and "L" followed by "baz" written vertically.